



PROTÉGER, ACCOMPAGNER, PROMOUVOIR

l'Enfant,

l'Adulte,

la Personne

# Projet Associatif



Assemblée générale 16 juin 2020



# PROJET ASSOCIATIF

(Validé par l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2020)

## SOMMAIRE

<b>I - L'IDENTITE DE MONTJOIE .....</b>	<b>2</b>
<b>II – LE POSITIONNEMENT DE MONTJOIE .....</b>	<b>3</b>
1) MILITANTISME ASSOCIATIF ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES .....	3
2) EVOLUTION DU CHAMP D'INTERVENTION TRADITIONNEL ET DIVERSIFICATION DES ACTIONS .....	3
3) CADRE D'INTERVENTION DE MONTJOIE .....	4
<b>III – L'ORGANISATION .....</b>	<b>5</b>
<b>IV – L'EXERCICE DES RESPONSABILITES .....</b>	<b>6</b>
<b>V - LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LE PARTENARIAT INTER ASSOCIATIF .....</b>	<b>7</b>
1) AVEC LES POUVOIRS PUBLICS .....	7
2) AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ACTION SOCIALE .....	7
3) AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE .....	7
<b>VI - L'EVALUATION .....</b>	<b>8</b>
<b>VII - LA COMMUNICATION .....</b>	<b>8</b>

# PROJET ASSOCIATIF

## Protéger l'Enfant - Accompagner l'Adulte - Promouvoir la Personne

Le projet associatif de Montjoie articule les activités opérationnelles de l'Association avec les valeurs et les principes qui fondent son action. Pour ce faire, il s'appuie sur le cadre référentiel de la Charte des valeurs.

Appelé à évoluer en fonction des besoins et des attentes des personnes et de la demande sociale, il répond au besoin de référence commune des adhérents, des bénévoles et des professionnels qui sont les acteurs de Montjoie.

Il explicite les missions de l'Association définies par les statuts et guide leur interprétation. Il sert notamment à l'élaboration et la mise en œuvre des projets des établissements et des services.

## I - L'IDENTITE de MONTJOIE

L'Association Montjoie s'appuie sur des valeurs partagées par celles et ceux qui y œuvrent et qui les font vivre. Née en 1947 au sortir de la deuxième guerre mondiale, par l'action de promotion des valeurs humanistes dans la vie sociale, Montjoie puise son inspiration originaire dans les valeurs du "personnalisme communautaire"\*. Elle a toujours visé le développement de l'être humain dans toutes ses composantes indissociables : psychologiques, physiques, relationnelles et spirituelles. Elle ambitionne son ouverture aux autres, son insertion sociale, sa responsabilisation.

Aujourd'hui comme hier, sachant que "*d'autres humanismes sont venus défendre les mêmes valeurs*", l'Association Montjoie affirme l'éminente dignité de la personne humaine et l'égalité entre tous les hommes, dans le respect de leur sensibilité philosophique, politique et spirituelle.

Attachée aux valeurs de laïcité, elle promeut et reconnaît pour chacun :

- La qualité de Personne avec ses droits et ses devoirs,
- La prise en compte de ses dimensions personnelles, familiales, sociales, culturelles et religieuses,
- La volonté, en respectant sa parole et sa personnalité, de l'aider à retrouver, à développer ses capacités d'individu libre et responsable dans la société où il doit vivre.

Compte tenu de la nature de son activité, consciente de la diversité des personnes qui lui sont confiées ou qui se tournent vers elle, l'Association retient comme exigence professionnelle essentielle et déterminante, l'interdiction sur ses lieux de travail ou dans l'accomplissement de ses missions, de tout prosélytisme, ainsi que celle des signes politiques, philosophiques et religieux ostentatoires et des pratiques qui s'y rattachent. Elle inscrit ces exigences dans son règlement.

---

\* Le personnalisme, selon Emmanuel MOUNIER (fondateur de la revue « Esprit ») prolongeant la pensée de Charles RENOUVIER, s'oppose tout à la fois à l'individualisme et au matérialisme : pour favoriser l'émergence d'une société plus humaine, la personne, plus tournée vers les autres que vers soi-même, s'engage dans l'action communautaire

## II – LE POSITIONNEMENT DE MONTJOIE

### 1) Militantisme associatif et compétences professionnelles

Par ses actions, Montjoie est une association militante qui conjugue, de manière organisée, l'engagement de ses membres avec les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation de ses missions.

Association indépendante, agissant dans le respect des lois d'une société démocratique, elle détermine librement ses interventions et sollicite ou négocie, en cas de besoin, les habilitations, agréments ou conventions nécessaires à son action auprès des autorités compétentes.

Ses membres sont des militants de l'action sociale. Ils peuvent s'engager à différents niveaux, au service de l'Association : la simple qualité de membre leur permet de participer, à travers l'assemblée générale, à la définition des grandes orientations politiques de l'Association. Leur élection au conseil d'administration, et plus encore au bureau, leur permet de définir et de suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Association. Les administrateurs sont appelés, notamment à travers de nombreuses commissions spécialisées, à exercer pleinement les responsabilités définies par les statuts. A ce titre, ceux qui s'engagent en tant qu'administrateurs, disposent des informations ou de formations nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Des instances régulières de rencontres avec les salariés, les représentants des usagers et leur famille permettent aux administrateurs des contacts directs, fondés sur la confiance inhérente à la Charte des valeurs de Montjoie.

Un administrateur référent, désigné parmi les membres du conseil d'administration, est affecté à chaque établissement ou service de l'Association.

### 2) Evolution du champ d'intervention traditionnel et diversification des actions

Le développement des prestations de l'Association dépend d'un grand nombre de facteurs : de l'existence de besoins locaux non ou mal satisfaits, de l'expression d'une demande institutionnelle, de la maîtrise financière, technique, immobilière, des projets qu'elle peut promouvoir, ou de ceux qui lui sont soumis.

L'Association reste libre de son appréciation et de l'adéquation des demandes avec son projet associatif.

La capacité à maintenir une cohérence associative en cultivant un sentiment d'appartenance et de confiance mutuelle de tous les acteurs concernés par l'action de l'Association (adhérents, salariés et bénévoles), constitue un élément déterminant dans le choix de développer de nouveaux projets.

### **Le public bénéficiaire**

D'une fonction essentiellement éducative reposant sur l'accueil, hors de leur milieu familial, d'enfants ou d'adolescents, l'Association Montjoie s'est ouverte à des actions d'éducation en milieu naturel, de formation, d'insertion professionnelle, d'écoute, de soin, de médiation, de prévention, d'accompagnement social, d'hébergement et de logement accompagné à destination d'un public plus large de personnes en difficulté.

### **Les territoires d'intervention**

Historiquement implantée en Sarthe, l'Association entend répondre aux besoins dans la Région Pays de la Loire, sans exclure d'autres territoires de proximité.

### **Le besoin de ressources propres**

L'Association souhaite pouvoir disposer d'un budget propre qui lui permette de développer des actions innovantes dans l'attente de la reconnaissance nécessaire à leur financement institutionnel. Elle utilise le cas échéant ses fonds propres pour soutenir des initiatives de solidarité conformes au sens de son action. Elle peut prendre des initiatives de recherche de fonds privés sous forme de dons et de mécénat.

## **3) Cadre d'intervention de Montjoie**

Les modalités de l'intervention de Montjoie prennent une forme différente en raison de la diversité des publics et des missions.

Tout être humain, quelles que soient ses difficultés familiales ou économiques, possède en lui des potentialités et des richesses qu'il est possible de mobiliser. L'éducation, l'accompagnement social et le soin ont comme objectif de permettre le développement de ses potentialités pour comprendre et agir de manière libre.

Conformément à la législation et à la réglementation, une attention particulière sera portée à l'expression et la participation active et effective des bénéficiaires, à toutes les décisions les concernant, et notamment à tout projet de prise en charge.

L'éducation des jeunes qui sont confiés à Montjoie, tout comme l'accompagnement social et le soin de ceux, jeunes ou adultes, qui bénéficient de ses actions, reposent sur un profond respect de leur culture dès lors qu'elle reste en conformité avec la loi et la norme sociale.

L'Association favorise l'innovation sociale et les approches pluridisciplinaires au sein des établissements et services. Diverses références théoriques peuvent inspirer les projets d'établissement et de service si elles sont en cohérence avec la Charte des valeurs et le Projet associatif. Il est nécessaire que la culture de la bientraitance et de la responsabilité irrigue les projets concernant les personnes accueillies par Montjoie.

L'éducation, l'accompagnement social, l'insertion, le soin... reposent sur l'implication personnelle des intervenants dans un cadre professionnel et institutionnel. Ces intervenants sont des professionnels salariés mais le recours à des bénévoles est possible et favorisé. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de salariés ou de bénévoles, le professionnalisme, qui suppose formation et contrôle, est requis pour tous.

L'éducation, l'accompagnement social, l'insertion, le soin... ne se réduisent pas à une relation interpersonnelle mais reposent aussi sur la prise en considération, l'animation et le choix de réseaux au centre desquels se trouvent les personnes accompagnées.

Afin de répondre au projet personnalisé de chaque individu, l'Association favorise et privilégie la notion de parcours.

Dans cette optique, elle offre des plateformes de réponses diversifiées, directement au sein de certains établissements ou au niveau associatif, ou d'établissement à établissement.

Ainsi, Montjoie développe de nombreux modes de prise en charge répondant chacun à des besoins spécifiques ; l'Association privilégie la création de structures légères et évolutives à petit effectif. Elle met en œuvre des accompagnements qui permettent l'autonomisation : accueil familial, maisons éducatives, appartements et studios éducatifs, centres éducatifs fermés, centres éducatifs de jour (aide aux décrocheurs scolaires), accompagnements à domicile, placements séquentiels, séjours de rupture, appartements de coordination thérapeutique, communauté thérapeutique, soin et accompagnement des personnes sous addiction(s), accueil des demandeurs d'asile, résidence sociale, maison des adolescents...

Pour les jeunes, il ne s'agit pas de développer une éducation de substitution mais, autant que possible, une véritable « coéducation » avec les familles. S'agissant des adultes, Montjoie s'efforce de préserver, d'étayer, de réparer, dans tous les cas de composer avec la parole de l'utilisateur, avec le lien familial et/ou social.

### III – L'ORGANISATION

L'Association Montjoie est inscrite dans une réalité sociale, économique et juridique qui en fait une « entreprise » : même « droit du travail » pour les salariés, même rigueur dans la gestion, mêmes contraintes organisationnelles.

Son organisation interne doit permettre à ses différentes composantes d'exercer avec efficacité les responsabilités qui leur incombent. Le règlement général de fonctionnement prévoit les dispositions organisationnelles garantissant l'efficacité et la cohérence de l'action des établissements et des services.

Si la nature de l'action conduite n'est pas susceptible d'être inscrite dans un schéma rigide, elle ne peut pas non plus être considérée comme le simple regroupement d'individus ou de services agissant de manière individuelle et indépendante.

La cohérence des projets des différents établissements est une condition indispensable pour offrir (sans exclure des solutions extérieures à Montjoie) les meilleures prestations pour une personne donnée.

Le directeur d'établissement est le garant de la cohérence de l'action avec le projet, qu'il soit associatif ou d'établissement, et de la cohésion de ses équipes.

Chacun, quelle que soit sa place dans l'organisation, apporte sa contribution à la mise en œuvre de ces projets et a le devoir de proposer les évolutions et les modifications qui lui apparaîtraient nécessaires.

Compte tenu de la diversité de ses interventions et de ses relations très étroites avec des organismes publics et privés agissant dans le même domaine ou des domaines connexes, Montjoie peut mettre en place de nouveaux modes d'organisation de son action : gestion directe, cogestion avec une autre association, création d'associations ou autres organismes, etc...

## IV – L'EXERCICE DES RESPONSABILITES

L'efficacité et la qualité du dispositif d'intervention de Montjoie reposent sur une participation active des professionnels à tous les aspects de la vie associative et institutionnelle : orientations politiques et stratégiques, élaboration et évaluation des projets d'action, fonctionnement des services, etc. Pour être effective, cette participation est inscrite dans le règlement général de fonctionnement définissant clairement les niveaux de responsabilité et la place de chacun, ainsi que les modalités de prise de décision.

Pour une bonne compréhension de l'exercice des responsabilités au sein de Montjoie, il est clairement établi que chacun doit respecter la hiérarchie suivante :

1. Les dispositions légales dans lesquelles Montjoie inscrit son action ;
2. Les textes associatifs (Statuts, Charte des valeurs, Projet associatif, Règlement de fonctionnement) et ceux du service ou de l'établissement dans lequel le salarié est affecté (Projet d'établissement, Règlement intérieur etc.) ;
3. Les règles éthiques et déontologiques propres à l'exercice de sa profession.

En conséquence, sauf à renoncer à agir au sein de l'Association, les salariés et les bénévoles ne peuvent se référer à leur conscience personnelle pour se dérober au cadre légal, associatif et contractuel de leur action.

La qualité des opérations menées par les professionnels de l'Association, auprès de populations en grandes difficultés, exige d'eux un esprit d'initiative, une responsabilisation et un engagement.

L'Association, responsable du fonctionnement des services et des établissements, prend les dispositions utiles pour garantir la responsabilité civile de ses membres bénévoles et salariés. Hormis les cas de faute personnelle ou de comportements sans lien avec l'intérêt de l'Association, elle assume sa solidarité avec celles et ceux qui servent son projet.



La réussite de ses actions est basée sur le professionnalisme des intervenants. Ce choix impose le recrutement de personnels qualifiés, une adaptation régulière de leurs compétences aux actions de l'Association par la formation continue et la mobilité, pour assurer la stimulation des idées et des pratiques. Ce professionnalisme est lié à l'évaluation régulière des pratiques et à une gestion dynamique des Ressources Humaines, tant au niveau de l'Association que des établissements.

Le concours de bénévoles, liés à l'Association, peut contribuer à la réalisation de certaines des opérations décidées pour la mise en œuvre de la mission associative (Cf. Charte du bénévolat).

L'Association peut contribuer à des opérations d'apprentissage, de stage et d'insertion sociale.

L'Association mène des actions dans sa mission d'intérêt général et d'utilité sociale, financées par des fonds publics émanant principalement de l'État et des collectivités territoriales.

La gestion des moyens dont elle dispose, impose à l'Association un sens des responsabilités, une rigueur et une transparence exemplaires : l'équilibre de gestion est non seulement une nécessité économique mais aussi un impératif civique.

## V - LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LE PARTENARIAT INTER ASSOCIATIF

### 1) Avec les pouvoirs publics

Acteur de droit privé, Montjoie contribue à l'action publique.

Si elle n'agit pas dans le cadre d'une délégation de service public au sens strict, l'Association exerce des missions d'intérêt général. Montjoie est totalement indépendante des pouvoirs publics pour la définition de ses objectifs associatifs, mais les actions qu'elle conduit sont généralement inscrites dans des politiques sociales, nationales, régionales, départementales. Cela suppose une définition claire et partagée de la nature de sa relation avec les autorités publiques chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle de ces politiques.

En tant que gestionnaire de dispositifs d'intérêt général, Montjoie est soumise au contrôle, mais non à la tutelle, des autorités compétentes et met tout en œuvre pour faciliter et rationaliser ce contrôle.

En tant qu'Association citoyenne et engagée, Montjoie souhaite être considérée comme un véritable partenaire des autorités publiques. A ce titre, elle apporte, directement ou par l'intermédiaire des réseaux fédératifs, ses contributions dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des politiques sociales.

Afin de pouvoir inscrire son action dans des perspectives à moyen ou long terme, elle souhaite pouvoir développer une politique de relation contractuelle avec les autorités.

## 2) Avec les autres acteurs de l'action sociale

Montjoie établit des relations claires et sincères avec les associations poursuivant sur les mêmes territoires des objectifs identiques. Lorsque cela est souhaitable, ces relations peuvent aller jusqu'à un partenariat organisé : coordination d'actions locales, création et gestion d'actions communes, réponse à appels à projets et propositions communes innovantes, etc...

Elle s'engage activement au sein de mouvements fédératifs régionaux et nationaux pour défendre la cause des personnes dont elle a la charge.

## 3) Avec les autres acteurs de l'économie sociale

Entreprise associative, l'Association Montjoie milite pour une entreprise au service de l'Homme. Dans ce cadre, elle est une des composantes actives de la grande famille de l'économie sociale et ses dirigeants, bénévoles ou salariés, œuvrent de façon active à la reconnaissance par les pouvoirs publics et la société civile du fait associatif et de l'existence de cette forme d'économie.

# VI - L'ÉVALUATION

Pour la réussite de ses projets, il est indispensable que Montjoie mène une évaluation permanente de ses actions, dans l'intérêt même des bénéficiaires, en adéquation avec les attentes des partenaires et les obligations légales et réglementaires.

L'évaluation ne saurait se réduire à une approche économique. Les données quantitatives et budgétaires doivent être complétées par les aspects qualitatifs des actions avec les bénéficiaires.

# VII - LA COMMUNICATION

La communication interne et externe est un élément majeur de l'action.

La communication externe a comme objet d'exposer les besoins des personnes accueillies et de valoriser l'action de Montjoie auprès des autorités politiques et administratives directement concernées ainsi qu'auprès de l'opinion publique en général.

La communication interne a comme objectif premier de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Association, de créer une synergie, un lien, une mutualisation entre établissements et services. Chaque professionnel est acteur de cette communication et y contribue directement.



Christian VERGNE  
Président





Siège social et direction générale  
43 rue Paul Ligneul - 72000 LE MANS  
Tél. 02 43 47 00 30 - Fax 02 43 47 00 39  
contact@montjoie.asso.fr

Association fondée en 1947  
Déclarée à la Préfecture de la Sarthe  
sous le numéro 1391  
le 24 août 1948  
JO n°811 du 05/09/48